



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL du 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre à 18 heures 30.

Présents : Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Claire LE TOURNEUR,
Madame Pascale BIVILLE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Madame Valérie DELABRIERE,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Marie LANGLET,
Madame Josette LE BRETON,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Bruno CAUMONT.

Absents excusés :
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Madame Juliette KARP,
Monsieur Christophe PAILLIER

Pouvoirs :
Madame Marie-Claude JULLIEN => Madame Jocelyne LECOINTRE,
Madame Juliette KARP => Madame Valérie LEFEBVRE,
Monsieur Christophe PAILLIER => Monsieur Jean DELAMARE,

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Valérie DEVAUX, Secrétaire.

Convocation du 10 septembre 2023.

Nombre de Conseillers présents : 20 / En exercice : 23 / Votants : 23

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET ouvre la séance en exposant l'ordre du jour puis propose une minute de silence pour Monsieur Daniel GERVAIS qui a été 1^{er} adjoint de la commune de Romilly et exprime une pensée à Monsieur Jacques TAPIA en rappelant qu'il était un excellent employé.

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET souhaite la bienvenue à Madame Devaux, Responsable Administrative et Financière, remplaçante de Monsieur Gilbert ROTH.

Monsieur Jean-Luc ROMET demande au Conseil Municipal son approbation pour intervertir les points 1 et 2 de l'ordre du jour, afin de libérer rapidement l'association « Tennis Squash ».
Le Conseil Municipal donne son accord.

Il donne ensuite la parole à l'association « Tennis Squash » club de Pont-Saint-Pierre.

1- Présentation « Tennis Squash » club du Pont-Saint-Pierre

La présentation est effectuée par Monsieur Benoît LEFEBVRE, Président de l'Association, assisté de Monsieur Ludovic SOUDE Vice-Président et de Madame Isabelle QUARTIER trésorière.

Monsieur LEFEBVRE présente l'association affiliée à la FFT et ses différentes actions. Il informe que celle-ci est identique à celle faite à Pont-Saint-Pierre dans l'idée de soumettre une fusion Romilly / Pont-Saint-Pierre.

Créée depuis 1978, il informe des actions et projets menés à bien et notamment le développement de l'activité « tennis santé » pour un public sur prescription adaptée qui apporte beaucoup de retours positifs (médicaux) sur cette action. Un nouveau projet de Paddle accessible et familial est envisagé ce qui serait unique dans la vallée de l'Andelle.

Il précise que le nombre d'adhérents est plutôt croissant, ce jour 284 adhérents qui sont majoritairement des enfants et depuis 2 ans 24 bénéficiaires « santé ».

Il informe que le budget est sain, l'association à une capacité d'auto-financement de plus de 7000 €.

Le budget est construit essentiellement sur les subventions, partenariats et adhésions.

Il mentionne que malgré les travaux de réhabilitations extérieurs, il faudrait s'inscrire dans un projet de réhabilitation des bâtiments qui sont vétustes.

Monsieur Jean-Luc ROMET indique que l'idée de réunir les communes avait déjà été émise par le passé. Il rappelle que les locaux appartiennent à la commune de Pont-Saint-Pierre.

Monsieur Didier HOUSSAYE demande si « tennis santé » concerne les patients de toutes les communes ; pourquoi ne pas élargir la fusion sur d'autres petites communes (Radepont par exemple) et si une réflexion a été menée sur de nouvelles communes à rattacher.

Monsieur Jean-Luc ROMET déclare qu'il est d'accord pour que tous les habitants des communes aux alentours puissent bénéficier de l'activité « tennis santé » mais pas d'accord avec le fait que les communes soient regroupées dans le cadre d'une fusion de l'association. Il ajoute que s'il y avait beaucoup de communes différentes, il n'y aurait que très peu de soutien financier. Romilly peut revoir le montant des

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

subventions versées, la commune étant favorable à l'idée. Il souhaite que la fusion ne soit constituée qu'entre les deux communes Romilly et Pont-Saint-Pierre.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE demande quel sera le montant.

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la question du montant sera soumise en conseil municipal en fonction des éléments qu'il aura obtenus.

Départ des membres de l'association 19h15.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2023

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu qui leur a été remis. Le compte rendu est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

3- Rapport d'activités 2022 de la CDCLA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de la CDCLA.

Il expose les éléments transmis sur les compétences, les élus, les temps forts, les projets et les bilans.

Il présente les actions menées en vidéo projection.

Il ajoute que ce rapport d'activités sera envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal.

4- Obligation de déclaration préalable pour les travaux de ravalement et pose de clôtures

Monsieur le Maire informe que l'IDS a demandé de prendre cette délibération dans le cadre d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) élément incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi). Il expose le décret n° 2014-253 du 17 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme, prévoit la dispense de formalités pour les travaux de ravalement auparavant soumis à déclaration préalable, à l'exception des secteurs protégés et des communes ayant délibéré pour soumettre ce type de travaux à déclaration préalable.

De même l'article R 421-12d dispose que doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Il ressort de l'étude relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qu'il est nécessaire d'agir afin de préserver l'harmonie des constructions existantes dans le village et garantir l'intégration paysagère de ces dernières notamment si elles sont visibles depuis l'espace public ;

Afin de faire respecter au mieux les règles d'urbanisme concernant les clôtures et les façades et préserver le patrimoine architectural et paysager, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de soumettre les clôtures et les travaux de ravalement de façades au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- soumettre les ravalements de façades et les clôtures au dépôt d'une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune.

Entendu cet exposé,

Madame Nadia ABDELAZIZ informe que les dossiers de déclarations sont complexes à monter pour les administrés, les secrétaires aident les gens mais cela prend beaucoup de temps. Il faudrait simplifier la demande.

Monsieur Rodolphe CORRON dit que cela n'était pas obligatoire avant.

Monsieur Jean-Luc ROMET répond que cela est nouveau.

Monsieur Rodolphe CORRON demande ce qui se passera si une personne fait sa clôture sans demande

Monsieur Rodolphe CORRON dit que désormais pour arracher une clôture, ce sera le parcours du combattant.

Monsieur Jean-Luc ROMET dit que la secrétaire est présente pour aider les administrés.

Madame Nadia ABDELAZIZ dit que les secrétaires ont déjà beaucoup de travail, cela en ajoutera à la charge existante.

Monsieur Jean-Luc ROMET dit qu'au vu de la complexité des démarches, il demande à Madame Valérie DEVAUX d'adresser un courrier à Monsieur BOTTE, Président de l'IDS, l'informant de l'inquiétude des élus quant à la complexité des documents et s'il est possible de les simplifier.

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente délibération :

Pour : 11 Contre : 2 Abstentions : 10

- **décide de soumettre les ravalements de façades et les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.**

5- Versements de Fonds de concours par la CDCLA

Monsieur le Maire présente la demande de fonds au conseil municipal, il expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°97/2023 conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 13 avril 2023 relative à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes du territoire Lyons Andelle et à l'approbation du règlement d'attribution ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 22 juin 2023 autorisant le Président à signer les conventions de fonds de concours avec les communes retenues suite à l'appel à projet ;

Le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière apportée par la Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours y afférente

La commune a déposé un dossier de demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'école maternelle s'inscrivant dans la catégorie de projet de rénovation des bâtiments publics, représentant un montant total de quarante et un mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-neuf centimes (41 199.39 €). La Communauté de communes participera à cette action à hauteur de trois mille euros (3 000€).

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Monsieur Jean-Luc ROMET dit qu'on pourra avoir d'autres idées de projets dans les prochaines années où nous pourrions avoir un fonds de concours de la CDCLA.

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

- autorise le Maire à signer la convention relative au versement du fonds de concours telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autorise le Maire à signer tout document y afférent.

19h51 : départ de Madame Valérie DELABRIERE qui donne pouvoir Monsieur Xavier CHIVOT.

Portant le nombre de Conseillers présents à : 19 / En exercice : 23 / Votants : 23

6- Nomination d'un référent déontologue

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET, informe le conseil municipal que dans les mesures de simplification de l'action publique locale, la loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques », il explique les modalités et critères de désignation du référent et précise ses obligations et informe que l'union de Maires et des élus de l'Eure a proposé la candidature de Monsieur Fabien BOTTINI.

Il précise que Monsieur Fabien BOTTINI a été contacté par mail et qu'il a accepté d'être le référent déontologue de la commune de Romilly.

Monsieur Rodolphe CORRON demande s'il s'agit d'interpeler le référent déontologue lorsqu'un élu signale un conflit d'intérêts.

Monsieur Jean-Luc ROMET répond que c'est justement quand la charte des élus n'a pas été respectée qu'on peut faire appel au référent déontologue. Il donne lecture de la charte de l'élu local

Monsieur Pierre Emmanuel NIOCHE demande si l'on sait quels conseils il peut prodiguer.

Monsieur Jean-Luc ROMET répond que le référent donnera son avis sur la légalité de ce qui est envisagé, si un élu est bien dans les règles. Il prendra en compte tous les éléments et vérifiera s'il ne s'agit pas de délation.

Monsieur Alain DULONDEL ajoute qu'il prend en compte tous les éléments pour engager des procédures si nécessaire.

Monsieur Jean-Luc ROMET dit que cela pourra peut-être avoir un effet dissuasif.

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- **d'approuver la désignation, en tant que référent déontologue des élus de la Commune de Romilly sur Andelle et ce, aux conditions énoncées ci-avant de :**

➤ de Monsieur Fabien BOTTINI, professeur des Universités en droit public, membre de l'Institut Universitaire de France et de l'Observatoire de l'éthique publique ;

- d'autoriser le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Le Conseil Municipal approuve la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

7- Décision budgétaire modificative : charges du personnel

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET, informe que, lors de l'établissement du budget 2023 il a été prévu dans le budget primitif une augmentation des charges du personnel par rapport à 2022, prenant en compte l'avancement de grade et évolution d'échelon d'avancement de carrière des agents.

Considérant que cette revalorisation n'a pas pu tenir compte de la revalorisation d'attribution de point d'indice et de la revalorisation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 qui a été de 1.5% supplémentaire (1 an après la revalorisation historique de 3.5%), il est nécessaire d'augmenter les charges de personnel de 35 000 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric VIEUX délégué aux Finances, qui explique le choix des imputations de lignes budgétaires. Il propose d'augmenter la ligne du chapitre 012 sur les articles 64111 et 64131 à hauteur de 17 500 € par article et de diminuer la ligne du chapitre 65 sur l'article 65888 de 35 000 € correspondant à autres charges diverses de dépenses courantes sur laquelle était inscrite une somme pour les imprévus.

Réparties comme suit :

Liste des inscriptions budgétaires

Date : 04/09/2023 - 10:30

ROMI - COMMUNE DE ROMILLY/ANDELLE / COM - BUDGET COMMUNAL / 2023

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	Fonction	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel/Ordre
	D	64111					17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €	Réel
	D	64131					17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €	Réel
	D	65888					-35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-35 000,00 €	Réel
		Total dépense					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Total recette									

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- autorise le Maire à augmenter la ligne du Ch012 charges du personnel de + 35 000 € sur :
 - l'article 64111 : + 17 500 €,
 - l'article 64131 : + 17 500 €
- autorise le Maire à diminuer la ligne du Ch65 article 65888 (autres charges diverses de dépenses courantes) de - 35 000 €

8- Relocalisation des services techniques : demande de subventions au Conseil Départemental et auprès de l'Etat pour la DETR

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET, expose le projet de réhabilitation des services techniques. Il présente les plans du nouveau site et les locaux prévus. Il précise que les locaux seront adaptés pour chaque service et qu'il est prévu qu'ils soient adaptés pour l'accueil d'agents féminins ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Les subventions sont demandées à hauteur de 30% au Conseil Départemental et 40% à l'Etat pour la DETR.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE demande s'il est prévu pour le carburant des bacs de rétentions.

Monsieur Alain DULONDEL répond que oui, avec séparateur.

Monsieur Jean-Luc ROMET ajoute qu'aujourd'hui les conditions de travail des agents des services techniques ne sont pas correctes et que demain elles seront adaptées. Le site sera accessible au public dans le cadre d'opérations programmées.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE demande si un programme des travaux a été établi.

Monsieur Jean-Luc ROMET répond que tant qu'il n'y a pas de subventions il n'y aura pas de planification. Si nous obtenions une bonne nouvelle concernant ces subventions (qui entreraient dans le budget) entre le délai des appels d'offre et le lancement du chantier, sa réalisation devrait avoir lieu en 2025 avec un démarrage sur l'année 2024.

Madame Nadia ABDELAZIZ fait remarquer que la somme projetée à l'écran ne correspond pas à celle mentionnée dans l'annexe reçue.

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que cette somme n'avait pas été calculée avec les frais de géomètre qui ont été ajoutés il y a deux jours alors que l'annexe a été préparée il y a dix jours. Il remercie Madame Nadia ABDELAZIZ pour sa remarque pertinente et confirme que le montant bien est de 468 192 €. On obtient ce montant en ajoutant les frais de géomètre de 1 500 € à la somme indiquée de 466 692 €, pour une somme totale de 468 192 €.

Monsieur le Maire soumet les délibérations concernant le projet de réhabilitation et de relocalisation des services techniques au conseil municipal

Pour aider au financement de cet équipement, une subvention de 30 % peut être obtenue auprès du Conseil Départemental et 40% à l'état pour la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Conseil Départemental de 30%
- autorise Monsieur le Maire à faire toute les démarches nécessaires
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR de 40% auprès des services d'état
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

9- Communication

1- REMERCIEMENTS

- La famille UDIMAN remercie la municipalité pour ses marques de sympathie reçues lors du décès de Monsieur Jean-Pierre UDIMAN.
- La famille AMELOT remercie la municipalité pour ses marques de sympathie reçues lors du décès de Monsieur Joseph AMELOT.

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE, pour la subvention versée,
ANDELLE NATATION, pour la subvention versée,
Monsieur Christophe PAILLIER, Président de la MJC A.L.E.R pour l'aide apportée lors de la Fête de la musique.
Monsieur Sébastien LECORNU, Ministère des Armées, pour l'exemplaire reçu de la lettre Romilloise.
Monsieur Gilbert ROTH et sa famille, pour la réception organisée et les cadeaux reçus pour son départ en retraite.

2- PROJECTION VIDEO

Un reportage d'1min30 est projeté mettant en avant la commune de Romilly-sur-Andelle réalisé par Claire VERNET, reporter territoire de la CDCLA. Visionnable sur les sites de la commune et de la CDCLA.

3- PRESENTATION DU KIOSQUE DES ARTS MULTI-ACTIVITES

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'avec Monsieur Didier HOUSSAYE, ils travaillent depuis plusieurs années sur ce projet. Monsieur Xavier CHIVOT pour les associations et Monsieur Frédéric VIEUX, ont été associés pour l'écriture d'une charte

Cette charte d'intention a été établie avec des associations qui feront partie du projet : certaines ont déjà signé : l'Ecole de Musique, La Passerelle, La MJC A.L.E.R, Vagabondages, Le Comité des Fêtes de Romilly, les Ecoles, la Bibliothèque-Médiathèque.

L'idée est d'intégrer avec la CDCLA le contrat de territoire.

4- FAUCHAGE DU MARAIS

Il n'a pu être effectué cette année.

5- LIVRAISON ET INSTALLATION D'UNE FONTAINE A EAU EN RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe de l'achat d'une fontaine à eau à la cantine.

Madame Claire LETOURNEUR confirme qu'après avoir constaté que celle actuelle ne fonctionne plus, le devis de réparation reçu annonce un changement de compresseur pour un montant de 1 293,11 €, alors que la fontaine neuve et installée a un coût de 1 776 €. Il a été considéré que les frais de réparations pourraient engendrer d'autres frais de réparations car d'une manière générale ce genre de réparations importantes implique souvent de nouvelles réparations. C'est pourquoi il a été décidé, au vu des devis de réparations et d'achat neuf, d'acheter une nouvelle fontaine.

Monsieur Jean-Luc ROMET précise que cet achat fait l'objet d'une information au conseil municipal et non d'une délibération depuis le passage à la M57.

6- ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DES ABORDS

Le PLU oblige pour les façades extérieures que les matériaux destinés à être recouverts d'un enduit ou d'un parement (briques creuses, parpaings) devront être recouverts d'un enduit ou d'un parement. Cela fera l'objet d'un rappel dans la lettre de Romilly.

7- RETOUR SUR L'INAUGURATION DE L'EXTENSION DE LA MAIRIE

L'inauguration s'est très bien passée avec la présence de beaucoup de personnalités dont le Préfet, Monsieur Simon BABRE.

8- BILAN SUBVENTIONS

Nous avons reçu les subventions concernant l'espace de détente intergénérationnel :

Etat pour la DETR : 40%

Conseil départemental : 30%

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Lorsque l'état financier du chantier de la mairie sera finalisé à la trésorerie, nous demanderons les subventions DSIL à hauteur de 40% et 10% au Conseil Départemental.

9- BILAN CHANTIERS

- SALLE DE VIE LA POTIERE

Madame Pascale BIVILLE et Monsieur Alain DULONDEL nous informent que la fin des travaux est prévue fin octobre début décembre. Le délai est maintenu : la charpente, la chappe, la couverture et les menuiseries sont terminés. La semaine prochaine, seront faits la pose du placo et le câblage.

L'inauguration des travaux se fera en même temps que les vœux à la Potière le 6 janvier 2024.

- RD321

Monsieur Alain DULONDEL nous informe que les enrobés, les trottoirs et la voirie sont terminés. Restent les bancs, poubelles, bacs à fleurs, abris-bus, planimètres et la signalisation qui seront faits dans 3 semaines. L'inauguration est prévue le lundi 4 décembre à la Mairie.

10- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce rapport est consultable en Mairie.

11- PRESENCE VERTE

La convention a été signée par le CCAS. Prise en charge de 5 € / mois par la Mairie pour chaque habitant de la commune qui est concerné.

12- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BARRIERES DE PROTECTION AVEC PANNEAU « ROUTE BARREE »

Ces barrières sont arrivées. Pour rappel, elles n'appartiennent pas à la commune, elles restent la propriété de la CDCLA.

13- MON LOGEMENT 27

Convention signée, ce qui permet d'avoir des logements réservataires pour les habitants de Romilly.

14- PASSION FOOT

Renouvellement de la convention pour 1an et demi, le montant versé est de 8 000 € pour l'utilisation des salles du Marais et Condorcet dans le cadre de formation CFA.

15- BORNES INCENDIES

Promesse de subventions à hauteur de 30% par le département, 30% par l'Etat répartie sur la DETR et LES FONDS VERTS

16- TRAVAUX A L'ECOLE MAURICE GENEVOIX

Les travaux sur l'école ont été autorisés avant l'obtention de subvention de la part de Département. Ils ont été réalisés cet été.

17- ARRIVEE D'UN NOUVEL ABBE

Nous accueillons Monsieur l'Abbé Laurent BAILLY sur notre commune, il succède à Monsieur l'Abbé Charles-Hector De SOUANCE.

18- LES PETITES VILLES DE DEMAIN

L'appel à participation de la commune de Romilly au dispositif « Petites Villes de Demain » s'élève à 1 644,29 € au titre du 1^{er} semestre 2023.

19- RAPPORT D'INSTALLATION BERGER-LEVRAULT

La migration des données en serveur externe (cloud) s'est très bien passée. Quelques soucis sur une perte de données qui aura duré plusieurs jours. Le problème a été résolu.

20- RADAR AUTOMATIQUE

Cette demande fait l'objet du soutien de la région Normandie.

21- PARKING GAZFIO

Les établissements GAZFIO remercient la Municipalité pour nos actions et notre support lors de l'ouverture de leur nouveau parking.

22- PARTICIPATION 2023 A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Dans le cadre du service de l'adhésion au service de mutualité d'instruction des documents d'urbanisme Selon les éléments de gestion de la mission : nombre d'actes moyens 2021-2022 : 88.5 et nombre de CUB instruits 14.

23- PARCOURS TRAIL

La CASE souhaite la création d'un parcours traversant Flipou et Romilly.

24- REMERCIEMENTS

Pour la présence de l'ASVP sur les sorties de classes sur la route par Madame Frédérique HATE.

25- FFF HAND-BALL

Information sur l'obtention de deux labels : BABY HAND et INTEGRITE CITOYENNETE.

26- TRAVAUX REALISES

Un nouvel appel d'offres a eu lieu pour le **chauffage** de la Potière. La proposition des établissements Engie Solutions a été retenue pour les 10 prochaines années.

Du 16 juin au 7 septembre, le conservatoire des sites naturels a mis **des chèvres et des moutons à pâturer** sur la côte des Deux Amants.

Pour le véhicule électrique des services techniques, nous avons fait installer une **borne de rechargement** dans nos ateliers municipaux.

Une entreprise a remplacé des **gouttières** et des **cache-moineaux** de l'école Maurice Genevoix côté cour. Le **couloir** de l'école Louise Michel a été repeint.

Nos services techniques ont rénové le **pont en bois** de l'avenue de la Gare.

Nous avons installé des **boutons poussoirs** à l'espace Louis Aragon pour relancer si nécessaire le chauffage.

Une entreprise spécialisée a effectué une réfection des **sols amortissants de l'aire de jeux**.

Nous avons installé un **range-vélos** près de la Ribambelle sur le parvis du CARRE.

Nos services techniques ont installé une **rampe d'accessibilité** pour l'accès à l'accueil de la mairie.

Deux **grosses souches d'arbre** créaient des embâcles sur l'Andelle sente du rivage. Une entreprise spécialisée s'est chargée de les enlever avec le grand plaisir des riverains, des pêcheurs et des kayakistes.

Nos services techniques ont fait de nombreux **travaux aux écoles** pendant l'été ainsi qu'à la Potière. Aux écoles, des entreprises ont restauré la **toiture plate** de l'école Maurice Genevoix, aménagé un **cheminement de sécurité extérieur** à cette école, remplacé les **interphones** pour nos deux écoles. Nous avons aussi maintenant la **fibres à l'école** et un parc informatique de 10 **ordinateurs** a été installé. Il nous a fallu mettre en place une **charte informatique** pour la sécurité du système.

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Au-dessus de la Mairie, un changement de **gouttières nantaises** a été effectué pour éviter des infiltrations. Nous avons posé une **climatisation** dans les bureaux de la comptabilité et de l'urbanisme.

Un distributeur de sacs pour des **déjections canines** a été installé sur les berges de la résidence de l'Andelle.

27- ACTIVITES COMMUNALES PASSES

Le samedi 1^{er} juillet, c'était la **kermesse des écoles** sur le stade Maurice Fleuriel avec la participation des enfants de nos écoles, des enseignants et des parents de la **Passerelle**.

Le Vendredi 14 juillet, c'était la **Fête Nationale**, nous avons commémoré l'évènement avec les Anciens Combattants et les Romillois.

Le Dimanche 27 août, le départ de la **course cycliste Rouen-Gisors** a été donné à partir du CARRE.

Le Mardi 29 août, nous avons eu le 79^{ème} anniversaire de la **Libération de la commune de Romilly/Andelle** avec l'UNC.

Le samedi 2 septembre, nous avons eu la **fête « du sport et des associations »** organisée par la CDCLA.

Le weekend du 8 au 11 septembre, c'était la **fête de septembre de Romilly sur Andelle** avec le Comité des Fêtes. Les moments les plus marquants ont été le feu d'artifice et le corso fleuri.

28- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

Le lundi 25 septembre, nous recevrons en mairie les **entreprises** pour une présentation de la commune, un échange et un moment de détente.

Le vendredi 20 octobre, il y aura à Touffreville les **Lauréats sportifs de la CDCLA** avec des Romillois.

Le samedi 11 novembre, au Monument aux Morts, nous commémorerons le **105^{ème} Anniversaire de l'Armistice** avec nos Anciens Combattants (U.N.C.).

Le mercredi 15 novembre, nous recevrons en mairie les **associations** pour une présentation de la commune, un échange et un moment de détente.

Nous allons organiser notre cinquième **cérémonie de la citoyenneté** le vendredi 24 novembre à la Mairie. Tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans y seront conviés. Nous leur présenterons notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur ferons part des droits et des devoirs des citoyens.

Le lundi 4 décembre, nous inaugurerons à la mairie les **travaux de la RD 321** avec les entreprises, le Département et les riverains.

Le mardi 5 décembre, l'UNC et la **commune** rendront hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Nous aurons le **Noël de la commune** le dimanche 10 décembre à l'espace Aragon à 15h (spectacle de Magie avec Magic Fabian, goûter, arrivée du Père Noël) et nous espérons accueillir comme l'année dernière plus de 300 enfants et parents de Romilly. L'entrée est évidemment gratuite.

29- EVENEMENTS ASSOCIATIFS

Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune jusqu'à la fin de l'année :

AG de l'association Vagabondages 23/09/2023 salle Aragon 20h30.
LOTO par l'association MJC A.L.E.R 30/09/2023 et 01/10/2023 salle Aragon.
LOTO par l'association UNC 07 ET 08/10/2023 salle Aragon.
SOIREE A THEME par le Comité des Fêtes 14/10/2023 salle Aragon.
MARCHE avec l'association MILLE PATTES 21/10/2023 organise une marche de 4-5 km le long de l'Andelle, dans le cadre d'octobre rose, participation 5 € rdv sur le parking Edmond, un pot sera offert à l'arrivée.
LOTO par l'amical des pompiers 21 et 22/10/2023 salle Aragon.
LOTO par l'association TWIRLING Club de l'Andelle 28 et 29/10/2023 salle Aragon.
LOTO par l'association la Passerelle 03/11/2023 salle Aragon.
FOIRE AUX JOUETS par l'association la Passerelle 05/11/2023 salle Aragon.
REPAS DES ANCIENS COMBATTANTS 11/11/2023 salle du Carré.
SOIRET CABARET par l'association Orchestre d'Harmonie 25/11/2023 salle Aragon sur le thème de l'Asie.
EXPO PHOTOS par l'association DETENTE ET DECOUVERTE 02 et 03/12/2023 salle du Carré.

30- DIVERS

Monsieur Didier HOUSSAYE informe que le 86eme bulletin municipal, l'agenda et l'invitation aux vœux du Maire seront en Mairie le 20 novembre et que cela fait 15 ans qu'il est diffusé. Il remercie les conseillers pour leur participation à cette distribution.

Il informe de la mise en place du conseil municipal des enfants, il rappelle qu'une charte des élus et une autorisation parentale ont été transmises par Madame Isabelle ROUSSEL le 15 septembre. Il y aura un vote des délégués des CM1 et CM2 à la mi-octobre, l'organisation de ces élections est faite par la Directrice de l'école pour 4 classes de 91 élèves au total.

Ces élections seront suivies par une intronisation en Mairie, des enfants élus, par Monsieur le Maire et les élus. La Mairie se charge du package officiel et son suivi sera effectué par Madame Pascale BIVILLE.

Monsieur Didier HOUSSAYE ajoute qu'il y aura sur la RD321 : 4 faces métalliques sur les deux portiques fleuris aux entrées de la ville. 4 nouveaux films/images « commune où il fait bon vivre », la pose prévue le 15 octobre.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 11 décembre 2023 puis il demande au Conseil Municipal s'il y a d'autres informations.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Fin de séance à 21h03

Le Maire,
Jean-Luc ROMET

Secrétaire de Séance,
Marie LANGLET

